

Garantie résidentielle limitée à vie pour le Canada

Hyundai L&C Canada Inc. opérant sous le nom de HanStone Canada (ci-après « HanStone Canada »), garantit à l'acheteur/propriétaire d'origine, au Canada, que son produit HanStone Quartz est exempt de défauts de production dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien. HanStone Canada, à sa discrétion, peut remplacer le produit ou réparer les défaillances du produit uniquement en raison de défauts de production. HanStone est uniquement un fabricant de dalles de quartz. La conception, la fabrication et l'installation sont réalisées par des professionnels de la pierre indépendants. HanStone n'est pas responsable des travaux effectués par des professionnels ou des entrepreneurs en pierre tiers. En tant que telle, cette garantie est strictement limitée au produit HanStone Quartz uniquement et ne couvre pas la conception, la main-d'œuvre telle que la fabrication et l'installation, la plomberie, les luminaires, les appareils électroménagers, les armoires ou tout autre produit associé à l'application. Que HanStone Canada choisisse de réparer ou de remplacer votre produit, nous chercherons à obtenir le meilleur résultat possible, mais une correspondance exacte des couleurs ne peut être garantie.

Cette garantie limitée à vie est disponible uniquement pour le(s) propriétaire(s) original(aux) de la résidence dans laquelle HanStone Quartz a été installé à l'origine. La garantie limitée à vie n'est pas transférable et s'applique uniquement au produit HanStone Quartz, pour les applications intérieures résidentielles au Canada. Cette garantie est annulée à moins que le produit n'ait été payé en totalité, et le produit doit être enregistré au plus tard 30 jours après l'installation.

Dans le cadre de cette garantie limitée à vie, vous, le client, devez fournir un reçu original ou une preuve d'achat montrant que le produit a été payé en totalité et que vous êtes l'acheteur initial. Les agents autorisés de HanStone Canada doivent disposer de suffisamment de temps et d'opportunités pour inspecter le(s) produit(s), évaluer et répondre à toute réclamation. Toutes les décisions concernant l'existence de défauts de production ou affectant cette garantie seront prises par HanStone Canada et seront finales et irrévocables pour toutes les parties.

Le fabricant/installateur professionnel est responsable d'inspecter le matériau HanStone Quartz avant de fabriquer et/ou d'installer le produit HanStone Quartz. Il est également de la responsabilité de l'utilisateur final d'inspecter le produit fini avant l'installation permanente. Cette garantie ne couvre pas les défauts qui étaient visibles au moment de la fabrication/installation et qui n'ont pas été évités lors de la fabrication/installation. Cette garantie ne couvre pas les produits que vous, le client, décidez que vous n'aimez pas après l'installation en raison de la couleur, de la teinte, du motif ou de toute autre opinion basée sur vos préférences personnelles. Toutes les parties doivent accepter de se conformer aux termes et conditions décrits dans cette garantie limitée à vie.

La garantie limitée à vie résidentielle HanStone Quartz ne couvre PAS :

- Le non-respect des directives d'entreposage, de manipulation, d'utilisation, de supports, de découpes, de fabrication et d'entretien et de maintenance recommandées par HanStone Canada. Toutes les exigences de fabrication et d'installation doivent être respectées.

- L'application extérieure et/ou exposition aux rayons UV.
- L'application comme revêtement de sol.
- Des erreurs de fabrication ou d'installation.
- Des dommages ou blessures causés par une mauvaise utilisation ou un abus, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages causés par des accidents, le vandalisme, les chocs, les dommages chimiques, les dommages causés par la chaleur, les actes de la nature, les conditions du chantier, la conception architecturale ou les mouvements structurels.
- Le produit HanStone Quartz installé qui est retiré du lieu d'installation d'origine.
- L'apparence des joints, la performance des joints, les adhésifs, le mastic et/ou autres accessoires.
- Le thermoformage : les défaillances du produit dues à la flexion ou à la courbure ne sont pas couvertes par cette garantie.
- Variance de couleur : le quartz HanStone est composé de quartz naturel, par conséquent, la variation de couleur, de taille, de forme et de distribution des particules est un trait inhérent attendu de ce produit.
- Les éclats et les fissures : les éclats peuvent être causés par un impact et les fissures peuvent être causées par de nombreuses raisons, y compris, mais sans s'y limiter : impact, force excessive ou charge appliquée, manque de support adéquat, tassement ou mouvement des armoires, chaleur excessive et choc thermique. Aucun de ces événements ne sera considéré comme un défaut de production.
- Les rayures : HanStone Quartz est résistant aux rayures, mais n'est pas à l'épreuve des rayures. Les planches à découper sont fortement recommandées.
- Les attaches mécaniques : cette garantie ne couvre pas la fixation de tout type d'attaches mécaniques directement dans le matériau.
- Les imperfections : un certain niveau d'imperfection est un trait inhérent attendu de ce produit.
- Les conditions mineures telles que des taches ou des marques d'eau. HanStone Quartz est résistant aux taches, mais n'est pas à l'épreuve des taches. Pour nettoyer les taches tenaces, veuillez consulter la section « Soins et Entretien » de notre site Web.

HanStone
Quartz

- Les réparations supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, l'électricité, les surfaces carrelées ou murales, les dossierers, les armoires, le transport et les modifications de plomberie nécessaires pour réparer ou remplacer HanStone Quartz.
- L'utilisation du produit pour toute application commerciale, y compris, mais sans s'y limiter, l'installation dans un magasin, un bureau, une propriété locative ou d'autres lieux d'affaires.
- L'apparence de la bordure, la refabrication ou la modification de quelque manière que ce soit, de la finition de surface appliquée en usine.
- L'exposition à une chaleur extrême et/ou à un choc thermique. Les sous-plats doivent être utilisés pour toutes les casseroles, poêles, mijoteuses et pour tous les articles générant de la chaleur. Les coussinets résistants à la chaleur sont fortement recommandés.
- Usure normale : une utilisation quotidienne sur un comptoir peut entraîner une usure normale. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter : les taches, les rayures, les éclats, les abrasions et la matité du fini. Les problèmes d'usure normale ne sont pas couverts par la garantie. Avec des soins et un entretien appropriés, vous pouvez garder vos comptoirs comme neufs pendant de nombreuses années. Veuillez vous reporter aux directives de soins et d'entretien de HanStone (disponibles en téléchargement sur notre site Web).
- Tous les autres éléments ou événements qui sont des caractéristiques inhérentes à la catégorie de produits de surface en Quartz, qu'ils soient ou non considérés comme un défaut par l'acheteur.
- Les produits achetés auprès d'un revendeur ou d'un concessionnaire non autorisé.
- Toute promesse, caractéristique de produit ou garantie contraire à cette politique de garantie, faite par des représentants tiers, d'autres fournisseurs de surfaces de quartz ou tout représentant de l'entreprise.

Lorsque vous choisissez une couleur, veuillez vous référer aux échantillons uniquement comme indication générale du motif, de l'esthétique et de la teinte d'une couleur particulière.

Il n'est pas garanti que les échantillons soient une réplique exacte des dalles de quartz HanStone et peuvent différer de la surface réelle de quartz HanStone installée. Sachez que certaines couleurs offrent un aspect de mouvement ou des veinures et qu'en raison du caractère aléatoire de cet effet, les échantillons de ces couleurs peuvent ne pas montrer la totalité de cet effet.

Aucune autre garantie, expresse ou implicite, n'est donnée, y compris la qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier. Sauf dans les cas prévus aux présentes, HanStone Canada n'est pas responsable en matière délictuelle ou contractuelle de toute perte ou de tout dommage direct, accessoire ou consécutif résultant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser HanStone Quartz. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits, qui varient au Canada d'une province à l'autre. Certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des garanties implicites ou des dommages accessoires ou consécutifs, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

HanStone Canada n'offre aucune autre garantie, représentation ou garantie (expresse ou implicite) concernant ses produits, sauf tel qu'expressément indiqué dans les présentes. Aucun représentant, revendeur, employé, installateur ou toute autre personne n'est autorisé à faire, modifier ou changer cette garantie en ce qui concerne le produit HanStone Quartz.

Pour obtenir un service dans le cadre de cette garantie, contactez d'abord la source auprès de laquelle vous avez acheté HanStone Quartz. Pour plus d'information, veuillez contacter : service@hanstone.ca